



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 28 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Passage du Tour de France 2017

Les travaux réalisés sur la route départementale n°703 dans la traversée de Beynac sont conformes à la solution provisoire ayant fait l'objet d'un accord entre le maire de Beynac et le Conseil Départemental de la Dordogne.

L'expert mandaté par la préfecture a constaté que les travaux ne présentent pas de défaut apparent de structure ou de déformation de chaussée qui ne permettrait pas le passage de l'épreuve cycliste du Tour de France le mardi 11 juillet 2017 dans des conditions de sécurité convenables.

Compte-tenu du caractère provisoire de ces travaux, une vigilance particulière devra être assurée par le gestionnaire de voirie sur l'évolution des matériaux mis en place ainsi que sur les conditions réelles de circulation.

Au vu du trafic supporté par la RD703, les travaux définitifs doivent impérativement être réalisés courant septembre 2017.

Madame la Préfète signera l'arrêté précisant les conditions de passage du Tour de France en Dordogne en début de semaine prochaine.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT tél : 05.53.02.24.07 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24
